

Saint Pierre de Chartreuse

Novembre 2019



Compteur Linky : ce qui change

1. Avant-propos :	3
a. Construction du document :	3
2. Contexte :	3
3. Compteur intelligent/communicant :	4
4. Les compteurs avant Linky :	4
a. Le compteur à disque (électromécanique) :	4
b. Le compteur électronique :	5
5. Comment Linky fonctionne dans son réseau de communication :	5
6. Quelles sont les évolutions qui sont associées au compteur Linky ?	6
a. Linky doit permettre à la communauté d'économiser l'énergie.....	6
i. Par sensibilisation des consommateurs :	6
ii. Par la décentralisation optimisée des moyens de production d'énergie :	6
iii. En ajustant de manière dynamique la production et la consommation et les moyens de production.	6
b. Linky doit pouvoir permettre d'augmenter la part d'énergie produite par sources renouvelables et diminuer celle produite par des énergies fossiles.....	7
c. Linky peut entraîner une augmentation des dépenses pour le consommateur.....	7
i. Avant propos : puissance/énergie.....	7
ii. En nécessitant un changement d'abonnement pour un abonnement autorisant une consommation supérieure	8
d. Avec Linky, en cas de coupure de courant liée à un dépassement de consommation, c'est le compteur Linky qu'il faut réenclencher, mais heureusement, il sera toujours possible pour le consommateur de réenclencher à distance.....	9

e.	Grâce au Linky, les procédures techniques peuvent être plus rapides et moins onéreuses pour le consommateur.	10
f.	Grâce à Linky, pour certaines opérations, il n'est plus nécessaire d'envoyer un agent sur place pour le gestionnaire du réseau. Ceci implique un reclassement pour le personnel qui avait auparavant cette mission.	10
g.	Avec Linky, la consommation facturée est la consommation réelle pour le client.	10
h.	Avec Linky, des ondes électromagnétiques sont introduites dans le foyer des consommateurs. Ces ondes sont faibles mais permanentes et régulières.	10
i.	Avec Linky, les informations de consommation de courant d'un particulier sont transmises hors de son foyer. Des données personnelles du consommateur sont échangées.	11
j.	Linky n'apporte pas de capacité pour l'utilisateur de consulter aisément sa courbe de charge 12	
k.	Linky va provoquer une pollution matérielle plus importante	12
l.	Linky induira une hausse du coût à moyen terme pour les consommateurs	13
m.	Grâce au Linky, en cas de panne sur le réseau, l'intervention de dépannage sera facilitée pour le fournisseur d'énergie et plus rapide pour le consommateur.	13
n.	Linky simplifie la double activité de consommation et de production d'énergie pour les producteurs-consommateurs.	14
7.	Annexe : Liens intéressants	15

1. Avant-propos :

a. Construction du document :

Le Maire, Stéphane Gusmeroli, interpellé par des habitants au sujet du compteur Linky, a missionné le Conseiller municipal Olivier Jeantet pour rassembler des informations factuelles sur ce dossier.

Cette mission a été construite en 5 étapes :

1. Olivier Jeantet a rassemblé un groupe de travail local, constitué de personnes intéressées par les interrogations autour du compteur Linky et disposant de certaines connaissances en électricité :

- Michel Ricard
- Christophe Bioud
- Eric Daviaud

Ce groupe avait pour but de lister les avantages et les inconvénients qui accompagnent un changement de compteur pour un compteur Linky.

2. Olivier Jeantet a rédigé ce document de synthèse qui a été relu par le groupe de travail.
3. Un représentant d'Enedis a été rencontré pour une discussion avec des membres du Conseil municipal et du groupe de travail, dans le but de clarifier certaines zones d'ombre.
4. Olivier Jeantet a présenté aux Conseillers municipaux ce document ainsi qu'une synthèse des procédures judiciaires associées à des délibérations de Conseils municipaux à ce jour. En se basant sur ces documents, le Conseil municipal a décidé :
 - de ne pas prendre de délibération relative à l'installation de compteur Linky sur la commune,
 - de partager, avec les habitants, les informations collectées aux habitants, en mettant en ligne sur le site internet de la Mairie le présent document et ses annexes (notamment des liens internet en fin de ce document sont des sources sur lesquelles s'est appuyé le groupe de travail).

2. Contexte :

La responsabilité du réseau électrique déployé dans un foyer depuis le compteur électrique est de la responsabilité de l'abonné. Les Communes sont propriétaires du réseau électrique et des compteurs sur leur territoire et ont transféré cette compétence d'« autorité organisatrice de réseau de distribution publique d'électricité et de gaz » à des structures spécialisées (EPCI ou syndicat départementaux), et n'interviennent plus de fait sur cette compétence. Le développement de cette génération de compteurs trouve son origine dans l'estimation de la Commission européenne selon laquelle les ménages pourraient réduire leurs dépenses énergétiques de 10% grâce à des compteurs intelligents. Cet état d'esprit s'est traduit par deux directives européennes datant de 2006 et 2009. La dernière (2009/72/CE, Annexe 1, point 2) dit : « *Si la mise en place de compteurs intelligents donne lieu à une évaluation favorable, au moins 80 % des clients seront équipés de systèmes intelligents de mesure d'ici à 2020* ».

La directive européenne ne crée aucune obligation aux États. Certains Etats membres ont décidé de ne pas déployer ce réseau.

Pour la France, en décembre 2012, Delphine BATHO, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, annonce la mise en œuvre du projet Linky. Ceci s'est traduit par la loi de transition énergétique du 18 août 2015 qui prévoit le remplacement de 35 millions de compteurs classiques par des Linky, d'ici à 2021.

http://www.smartgrids-cre.fr/media/documents/dossiers/compteurs/Le_contexte_reglementaire_du_developpement_des_compteurs.pdf

3. Compteur intelligent/communicant :

Si on qualifie un appareil d'intelligent, c'est qu'il possède des capacités supplémentaires à ses capacités de base. Pour un compteur, la fonction de base est de mesurer la consommation électrique, les capacités qui vont au-delà : réalisation de statistiques, interface d'affichage, communication avec d'autres appareils, ... En particulier, pour les compteurs électriques, on utilise le terme intelligent quand le compteur est en mesure de communiquer avec d'autres appareils.

4. Les compteurs avant Linky :

a. Le compteur à disque (électromécanique) :

Il mesure et affiche le total de consommation à un instant donné.



b. Le compteur électronique :



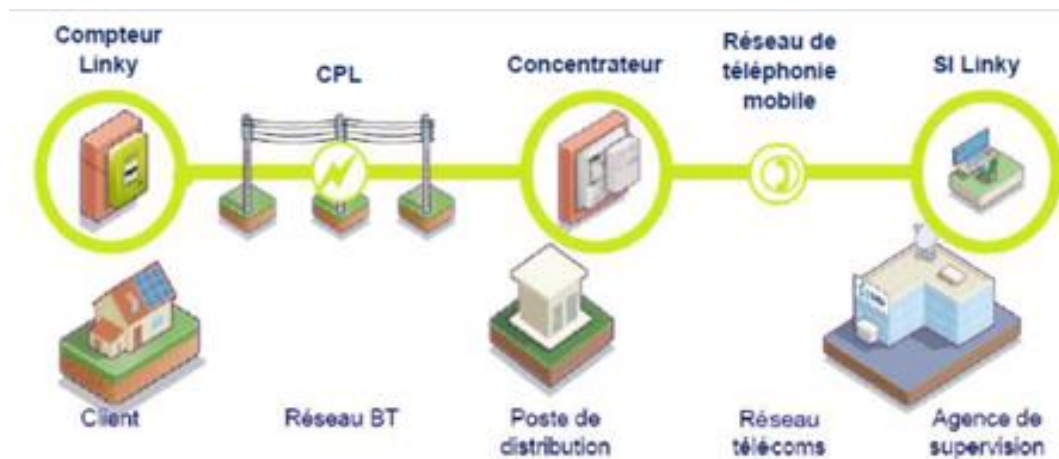
Il permet de visualiser des données supplémentaires : la consommation totale, la consommation instantanée, l'option tarifaire, la puissance instantanée maximale enregistrée, ...

5. Comment Linky fonctionne dans son réseau de communication :

Comme tout compteur, Linky mesure en permanence l'énergie consommée par une installation électrique domestique. Il stocke cette valeur sous la forme d'index.

Un dispositif de stockage, le concentrateur, situé dans le transformateur du quartier, interroge le compteur une fois par jour entre minuit et 6h du matin pour collecter les index stockés au cours de la journée écoulée. La transmission des données se fait par une technologie CPL (Courant porteur en ligne). Le concentrateur transmet ensuite ces données à un serveur informatique par un réseau de téléphonie mobile existant.

En plus de cette collecte quotidienne, le concentrateur interroge, à intervalles réguliers, l'ensemble des compteurs qui lui sont rattachés afin de surveiller l'état général du réseau basse tension.



6. Quelles sont les évolutions qui sont associées au compteur Linky ?

a. Linky doit permettre à la communauté d'économiser l'énergie

i. Par sensibilisation des consommateurs :

Les usagers du Linky peuvent suivre leur consommation instantanée, ils accèdent à des statistiques de comparaison. Cela les sensibilise à la consommation d'énergie et les incite à trouver des solutions de réduction de consommation. On peut le comparer à l'effet de l'apparition d'une indication de consommation instantanée de carburant sur les véhicules récents. Les gains estimés par l'Europe sont de 10% de réduction de consommation.

<https://espace-client-collectivites.enedis.fr/documents/18073/165194/3.Ce+qui+ne+changera+pas+et+ce+qui+va+changer.pdf/4cf5094f-52c7-4025-816b-f142f5d17133>

https://www.lemonde.fr/planete/article/2016/04/07/faut-il-se-mefier-des-compteurs-linky_4898239_3244.html

ii. Par la décentralisation optimisée des moyens de production d'énergie :

Aujourd'hui, l'énergie est principalement produite sur des sites de production centralisés (centrales nucléaires et hydrauliques) de capacité de production très importante. L'énergie est ensuite acheminée jusqu'au consommateur. Lors de l'acheminement, des pertes de courants se produisent, qui sont plus importantes quand la distance d'acheminement augmente.

L'orientation pour l'avenir est d'avoir des sites décentralisés, dispersés et plus proches des consommateurs (en particulier avec de petits sites d'énergie renouvelable). Le rapprochement des lieux de production du consommateur permet de réduire les pertes de courant dans le transport de l'énergie.

Linky apporte des données de consommation dynamique et une carte de répartition de l'énergie plus fine et plus flexible que celle disponible grâce aux mesures sur les transformateurs de quartier. Il permet donc d'optimiser les moyens de production en connaissance des besoins.

Il s'inscrit donc dans cette démarche de réduction de pertes de courant dans le transport.

iii. En ajustant de manière dynamique la production et la consommation et les moyens de production.

Linky apporte des données dynamiques de consommation/production et contribue à une cartographie de répartition de l'énergie plus fine et plus flexible que celle obtenue à partir des simples transformateurs de quartier. Il est un des maillons clés qui permettent d'optimiser les moyens de production en connaissance des besoins de consommation, contribuant ainsi à l'équilibre du réseau de distribution.

Ces informations dynamiques peuvent permettre de mettre en marche de manière ajustée la production d'énergie.

Ceci est valable pour les moyens de production hors production de base (nucléaire, et hydraulique au fil de l'eau)

b. Linky doit pouvoir permettre d'augmenter la part d'énergie produite par sources renouvelables et diminuer celle produite par des énergies fossiles.

La climatisation, les appareils audio et vidéo ou le chauffage électrique, les véhicules électriques, se développent et accroissent la consommation électrique. Ces consommations ne sont pas bien réparties dans le temps et nécessitent de sur-dimensionner de manière conséquente les moyens de productions, de façon à ne pas être dans l'incapacité de fournir toute l'énergie demandée dans les périodes de pointe (retour du travail).

Le stockage de l'énergie produite restant problématique, la production nécessaire est ajustée en permanence pour être au niveau de la consommation

Les énergies renouvelables telles l'éolien et le photovoltaïque sont des sources intermittentes : elles dépendent des conditions de vent et d'ensoleillement.

L'ajustement doit se faire par des moyens de productions flexibles et prévisibles. Cet ajustement se fait en particulier avec l'aide des centrales hydraulique et des centrales à énergie fossile.

Linky permet la communication entre moyens de production et compteurs individuels (lieux de consommation). Techniquement, ils pourraient communiquer des informations à des appareils communicants, branchés sur le réseau domestique (pourquoi pas la charge d'une batterie de voiture électrique). Ces appareils pourraient décider de s'éteindre, ou se mettre en basse consommation à partir de ces informations. Par exemple, lorsque le soleil se met à taper fort ou que le vent se lève et forcé, donc que la quantité d'énergie renouvelable est plus importante.

Pour inciter à consommer l'énergie quand l'énergie produite n'est que peu consommée, il existe déjà un tarif heures pleines / heures creuses. A l'avenir, le tarif de l'énergie va pouvoir fluctuer dynamiquement et le Linky permettra de s'y adapter dynamiquement.

<http://www.smartgrids-cre.fr/index.php?p=comprendre-les-smart-grids>

<https://rte-france.com/fr/eco2mix/eco2mix>

c. Linky peut entraîner une augmentation des dépenses pour le consommateur

i. Avant propos : puissance/énergie

Le contrat choisi par le consommateur définit une valeur de puissance souscrite. Elle correspond à la puissance maximale qui peut être consommée (en instantané).

La puissance est une grandeur instantanée, l'énergie correspond à la puissance intégrée sur une durée (somme des puissances instantanées sur la durée de mesure de l'énergie).

La facturation de l'électricité comporte :

- un volet abonnement qui dépend de la valeur de puissance souscrite
- un volet consommation qui est lié à l'énergie électrique consommée sur la durée considérée

ii. En nécessitant un changement d'abonnement pour un abonnement autorisant une consommation supérieure

Dans le cas d'une surconsommation, les compteurs antérieurs au Linky déléguaient la coupure de courant (rôle appelé « breaker ») au disjoncteur général à partir d'une valeur de référence (le disjoncteur général avait alors cette deuxième mission, en plus de celle de base consistant à couper le courant en cas d'anomalie de consommation dangereuse pour l'usage).

- Le disjoncteur général présente une tolérance sur la durée du dépassement avant coupure, liée à son mécanisme de mesure. L'organe « breaker » du disjoncteur général qui coupe le circuit électrique est ce qu'on appelle un bi-lame. La chaleur produite par la circulation de courant déforme le bilame qui coupe le courant. Cette déformation se fait progressivement et si la surconsommation est brève, le bilame n'a pas le temps de couper le courant.
- La valeur de référence utilisée pour régler le disjoncteur était définie par une valeur d'intensité. Par exemple pour un abonnement de 6kVA, l'intensité de référence considérée était de 30A. Ce qui correspond à une puissance apparente de 6.9kVA, sous 230V.

Avec un ancien compteur, il existe donc une différence de 0.9KA par rapport à la valeur de puissance inscrite sur le contrat.

Avec le Linky, la mission de coupure en cas de surconsommation est retirée au disjoncteur général. C'est le Linky qui s'en charge.

La coupure en cas de dépassement n'est plus mécanique mais logicielle, basée sur des mesures de courant. Il peut donc supprimer les tolérances existantes, de durée et de valeur référence, ou les conserver.

Certains appareils présentent un pic de consommation lors de leur démarrage. Si ces tolérances disparaissent avec Linky, il pourrait empêcher l'utilisation d'outils autrefois utilisables sans problème, ou imposer le passage à un abonnement avec une puissance souscrite supérieure, donc plus coûteux, pour continuer à les utiliser.

Interrogée sur cet aspect, l'interface Enedis pour la commune a confirmé que le comportement du breaker Linky reste inchangé par rapport à l'ancien breaker du disjoncteur général : les courbes de référence donnant le temps avant déclenchement en fonction du courant de la surintensité consommée restent inchangées. Par contre, elle a également pointé que pour des installations avec puissance de disjoncteur non conforme au contrat, la mise en conformité pourra conduire à des déclenchements non observés auparavant.

<http://www.chartreusedynamique.org/2017/06/le-compteur-linky-quesaco.html>

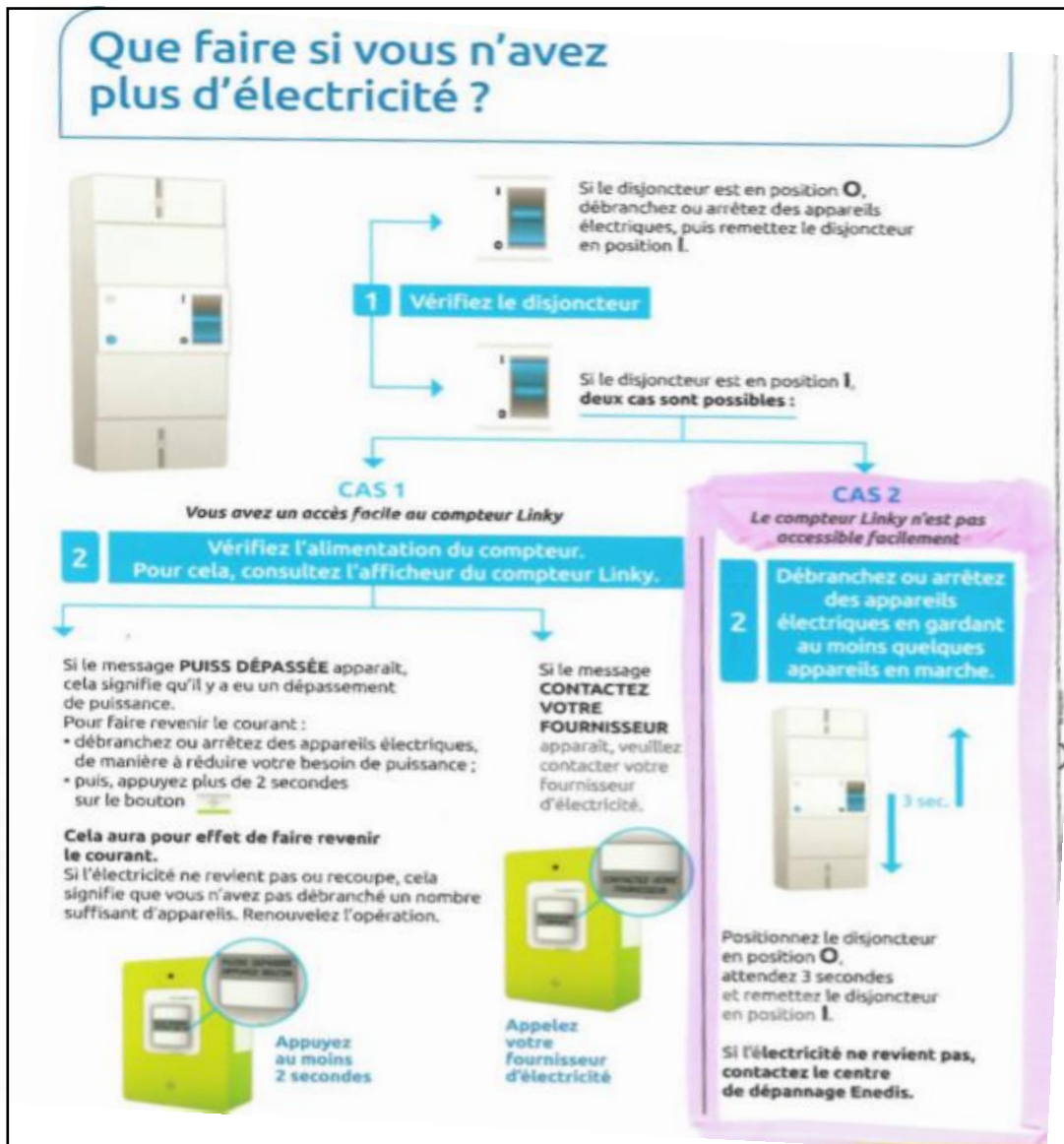
<https://www.youtube.com/watch?v=9WcoxCHCmFs>

https://www.enedis.fr/sites/default/files/Sequelec_GP15_Linky_2017_03_01.pdf

- d. Avec Linky, en cas de coupure de courant liée à un dépassement de consommation, c'est le compteur Linky qu'il faut réenclencher, mais heureusement, il sera toujours possible pour le consommateur de réenclencher à distance

Lors d'un dépassement de consommation, le système électrique disjoncte. Avec les anciens compteurs, le client réenclenche le disjoncteur qui est installé dans son foyer.

Avec Linky, ce n'est plus le disjoncteur qu'il faut réenclencher, mais Linky. Ce réenclenchement pourra se faire depuis chez soi à partir du disjoncteur du foyer. Voici ci-dessous la description de la marche à suivre issue de la documentation du Linky.



e. Grâce au Linky, les procédures techniques peuvent être plus rapides et moins onéreuses pour le consommateur.

Linky est communicant et certains paramétrages/opérations peuvent donc être faites à distance. Il n'est plus nécessaire de prendre un rendez-vous et de se rendre disponible. Les opérations éligibles voient leur tarification diminuer puisqu'elles ne mobilisent plus d'agent en déplacement. En particulier :

- Le relevé de compteur se fait sans passage d'opérateur.
- Les changements de puissance souscrite qui seront compatibles au disjoncteur général (ex : passage à un contrat 30A partant d'un 45A) peuvent aussi se faire à distance.

<https://espace-client-collectivites.enedis.fr/documents/18073/165194/3.Ce+qui+ne+changera+pas+et+ce+qui+va+changer.pdf/4cf5094f-52c7-4025-816b-f142f5d17133>

f. Grâce à Linky, pour certaines opérations, il n'est plus nécessaire d'envoyer un agent sur place pour le gestionnaire du réseau. Ceci implique un reclassement pour le personnel qui avait auparavant cette mission.

g. Avec Linky, la consommation facturée est la consommation réelle pour le client.

Contrairement aux autres compteurs, Linky envoie de façon journalière les indexes de consommation du client au fournisseur d'énergie. La facture n'est plus basée sur une estimation, ou un relevé pouvant être entaché d'une erreur, avec comme conséquence une sur ou sous facturation.

<https://espace-client-collectivites.enedis.fr/documents/18073/165194/3.Ce+qui+ne+changera+pas+et+ce+qui+va+changer.pdf/4cf5094f-52c7-4025-816b-f142f5d17133>

h. Avec Linky, des ondes électromagnétiques sont introduites dans le foyer des consommateurs. Ces ondes sont faibles mais permanentes et régulières

Linky communique par courant porteur en ligne, c'est-à-dire par une variation de la tension. Cette variation s'accompagne d'ondes électromagnétiques. Le compteur ne bloque pas les variations qui pénètrent sur le réseau domestique. Des ondes électromagnétiques apparaissent donc dans le foyer du consommateur.

Il n'est pas possible d'activer un blocage de ces ondes pour qu'elles ne pénètrent pas sur le réseau domestique. Les personnes hyper-sensibles en sont donc victimes permanentes.

Pour les personnes qui n'y sont pas hyper-sensibles, les autorités de régulation de la santé ont défini des seuils qui ne doivent pas être dépassés.

Des études ont été dépêchées, certaines auprès d'organismes spécialisés tels que l'ANFR (agence nationale des fréquences) et le CSTB (centre scientifique et technique du bâtiment).

- Les ondes émises au niveau du compteur sont plus faibles que celles émises par les anciennes générations. Ceci s'explique par le blindage dont sont équipés les compteurs.
- Les ondes liées aux CPL :
 - sont inférieures 50 fois au seuil de champ magnétique préconisé (3 fois inférieur à celles d'un écran de téléviseur)
 - Sont inférieures 1000 fois au seuil de champs magnétique autorisé (équivalent à celles émises un écran de téléviseur)
 - Les émissions de CPL produite par un compteur sont de deux types :
 - signaux de surveillance de panne qui sont émise pendant une durée de 1s toute les minutes
 - données de consommations: 1 min par nuit

A noter que le dispositif national de surveillance et de mesure des ondes géré par l'ANFR a évolué et permet dorénavant à tout citoyen de faire gratuitement mesurer son exposition associée à des objets communicants fixes comme le compteur Linky.

<https://www.anfr.fr/fr/toutes-les-actualites/actualites/compteurs-linky-lanfr-publie-un-rapport-de-mesure/>

<https://www.anfr.fr/fr/toutes-les-actualites/actualites/compteurs-linky-lanfr-complete-son-etude/>

http://sedi.fr/wp-content/uploads/2018.06.29_NH_CP_LINKY.pdf

<https://www.youtube.com/watch?v=wfLoiwe1fgA>

<https://www.youtube.com/watch?v=9WcoxCHCmFs>

i. Avec Linky, les informations de consommation de courant d'un particulier sont transmises hors de son foyer. Des données personnelles du consommateur sont échangées.

Linky échange avec le concentrateur les données de consommation journalière, qui peuvent contenir la répartition de la consommation tout au long de la journée.

Ces informations personnelles peuvent traduire de sa présence ou de ses habitudes de consommation. Elles sont véhiculées sur le réseau électrique ou téléphonique selon qu'on se situe avant ou après le concentrateur. Elles sont ensuite accumulées par le fournisseur d'énergie pour lui permettre d'améliorer son service.

Ces informations pourraient être transmises (et vendues) à des fins de démarchage commerciale.

L'Etat français estime que toutes les dispositions réglementaires sont en place pour garantir la confidentialité des données de tous les utilisateurs. L'accord du consommateur est ainsi une condition préalable à toute collecte par le gestionnaire de réseau ou à toute transmission à des tiers. Les conditions

ne sont cependant pas toujours claires pour les consommateurs qui ne savent pas à quoi ils s'engagent. Nicolas Hulot a demandé aux fournisseurs et à ENEDIS de revoir leur communication sur le sujet, afin de faire preuve de la plus grande transparence et de plus de pédagogie.

La CNIL encadre la protection des données personnelles.

A ce jour, voici le fonctionnement de la transmission de données collectées par Linky. Linky envoie la consommation totale pour la journée chaque jour. Si le client ne s'est pas « déclaré » comme souhaitant recevoir la répartition de consommation sur la journée, c'est la seule donnée transmise à son fournisseur. Alors, les données de répartition de la consommation au cours de la journée ne sont pas communiquées par Linky. Elles ne quittent pas la résidence de l'utilisateur.

http://sedi.fr/wp-content/uploads/2018.06.29_NH_CP_LINKY.pdf

<http://www.chartreusedynamique.org/2017/06/le-compteur-linky-quesaco.html>

j. Linky n'apporte pas de capacité pour l'utilisateur de consulter aisément sa courbe de charge

La courbe de charge est une représentation de la consommation du consommateur au cours du temps.

Cette courbe doit lui permettre d'identifier les pics de consommation de son logement et d'ainsi identifier les équipements mis en cause et éventuellement de trouver des solutions de réduction ou de maîtrise de la consommation associée.

Un site web existe pour cette consultation, mais il est peu utilisé. L'interface utilisateur est plus complexe que celle des générations antérieures. Les chiffres donnés ne sont pas exprimés en euro.

<https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/le-compteur-linky-ne-tient-pas-ses-promesses-767572.html>

k. Linky va provoquer une pollution matérielle plus importante

Plus perfectionné, et donc plus fragile, Linky a une durée de vie plus courte que les anciens compteurs. Elle est estimée à 20 ans contre plus de 30 ans pour les anciens compteurs. Peut-être qu'une solution de retraitement ou de rénovation des compteurs sera mise en place, mais elle n'est pas connue à ce jour.

Par ailleurs, le remplacement des compteurs actuels va produire un stock de compteurs inutiles.

- Une partie, infime, des compteurs sera redéployée dans les Communes en régie, pour lesquelles Enedis n'intervient pas. (information fournie par Enedis)
- La majorité sera recyclée, en faisant appel à des éco-organismes et entreprises sociales et solidaires. Pour l'Isère, c'est l'éco-organisme Arc-en-Ciel qui s'en charge. (information fournie par Enedis).

<https://www.choisir.com/faq/energie/electricite/quelle-est-la-duree-de-vie-dun-compteur-linky>
<https://www.youtube.com/watch?v=wfl0iwe1fgA>

I. Linky induira une hausse du coût à moyen terme pour les consommateurs

Le déploiement du compteur doit conduire à des économies pour Enedis (opérations à distance, diminution des litiges). Enedis affirme que le coût du déploiement des compteurs linky devrait être inférieur à ces économies. Enedis affirme s'être donc engagé auprès des autorités de régulation des tarifs de transport de l'énergie (CRE – commission de Régulation de l'Énergie) à ne pas augmenter sa part du coût de l'énergie pour le déploiement des compteurs Linky pendant la durée du déploiement.

Une hausse de la part du coût de l'énergie liée à son transport est toutefois prévue, mais seulement une fois que le déploiement sera terminé. Cette hausse est considérée par la CRE comme inférieure aux économies qui auront été apportées au consommateur par le Linky.

Par ailleurs, le rapport de la Cour des Comptes sur le déploiement du compteur Linky affirme que toute dérive financière sera répercutée sur l'utilisateur.

Le renouvellement des compteurs lié à leur durée de vie plus courte que les compteurs actuels fera augmenter à moyen/long terme le coût pour le consommateur puisque le renouvellement ne rentre pas en ligne de compte du calcul de financement. En particulier, une fois la phase de déploiement achevée, un renouvellement de compteur devrait être facturé au client. Coût estimé autour de 130€.

<https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/le-compteur-linky-ne-tient-pas-ses-promesses-767572.html>

<https://www.techniques-ingenieur.fr/base-documentaire/energies-th4/problematiques-communes-des-reseaux-electriques-du-fonctionnement-au-comptage-42266210/compteurs-a-courant-alternatif-compteurs-electroniques-d4954/>

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/07-compteurs-communicants-Linky-Tome-1.pdf>

<http://blog.cre.fr/compteurs-communicants-linky-le-point-de-vue-de-la-cre/>

m. Grâce au Linky, en cas de panne sur le réseau, l'intervention de dépannage sera facilitée pour le fournisseur d'énergie et plus rapide pour le consommateur.

Linky communique de manière régulière (chaque minute) avec le fournisseur d'énergie pour une surveillance du réseau. Cette surveillance plus fine que celle actuelle (via les transformateurs), permettra une identification plus précise de la localisation des pannes. Mieux renseigné, le fournisseur pourra intervenir et dépanner plus rapidement.

<https://espace-client-collectivites.enedis.fr/web/espace-collectivite/tout-sur-le-compteur-linky>

<https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/le-compteur-linky-ne-tient-pas-ses-promesses-767572.html>

n. Linky simplifie la double activité de consommation et de production d'énergie pour les producteurs-consommateurs

Certains consommateurs d'énergie produisent aussi de l'énergie qu'ils revendent. Ces consommateurs n'auront plus besoin de faire installer deux compteurs. Linky assurera la mesure de l'énergie produite et de l'énergie consommée.

Les démarches seront donc simplifiées.

7. Annexe : Liens intéressants

- Vidéo d'étude présentée indépendante :

<https://www.youtube.com/watch?v=wfLoiwe1fgA>

<https://www.youtube.com/watch?v=9WcoxCHCmFs>

- Rapport de la Cour des Comptes sur le déploiement du compteur Linky :

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/07-compteurs-communicants-Linky-Tome-1.pdf>

- La vision de la Commission de la Régulation de L'Energie :

<http://blog.cre.fr/compteurs-communicants-linky-le-point-de-vue-de-la-cre/>

- Un lien qui présente la répartition de l'énergie sur le réseau en temps réel :

<https://rte-france.com/fr/eco2mix/eco2mix>

- Un lien qui donne l'état du déploiement des compteurs linky selon les territoires :

<https://espace-client-particuliers.enedis.fr/web/espace-particuliers/carte-de-deploiement>

- Un lien vers une présentation du déploiement de compteurs communicants au travers l'Europe :

<https://selectra.info/energie/actualites/expert/compteurs-communicants-europe>

- La page particulier du site d'Enedis relative au compteur Linky :

<https://espace-client-particuliers.enedis.fr/web/espace-particuliers/compteur-linky>